

DÉLIBÉRATION N°2017.09.05/448

**Installation
d'un nouveau Conseiller communautaire
après démission d'un des membres**5^{ème} séance de l'année 2017

Mercredi 27 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 27 septembre, à 09 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence, *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 21 septembre 2017.

Présents : 29		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Alberta	ALBERI	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
M. Max	CELIGNY	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Ketty	WALPO	
M. Denis	BERNADOTTE	
M. William	SURDIN	

Excusés représentés : 6**Vice-Présidents :**

M. Jacques BANGOU (1^{er} Vice-Président)
Procuration à Mme Suzelle SEVILLE
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)
Procuration à M. Eric JALTON

Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :

Mme Josiane GATIBELZA
Procuration à M. Jean-Charles SAGET

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO
Procuration à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE
M. José GUIOLET
Procuration à Mme Juliana FENGAROL
M. Jocelyn LEREMON
Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS

Excusés non représentés : 7**Vice-Président :**

M. Rosan RAUZDUEL (3^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY
Mme Lyliane PIQUION

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude AZEDE
M. Georges BERGINA
Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE
Mme Nadège THÉOPHILE

Absents : 8**Vice-Présidents :**

MM. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires :

M. Chazy CIRANY
M. Audry CORNANO
M. Harry DURIMEL
M. Maurice LORQUIN
M. Daniel MARSIN
M. Patrick SELLIN

COURRIER ARRIVÉ
09 OCT. 2017
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-4 et L5211-1;
- VU** le Code électoral, en particulier ses articles LO141, L273-5 et L273-10;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts dudit EPCI ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA en date du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°2014.04.01/03 du Conseil Communautaire portant détermination du nombre de membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2016.11.11/352 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;

Considérant le rapport du Président ;

Par lettre datée du 3 juillet 2017, conformément aux dispositions des articles LO141 et L273-5 du Code électoral, Monsieur Olivier SERVA a présenté sa démission de la fonction de Conseiller Municipal et par conséquent de Conseiller Communautaire, suite à son élection le 17 juin 2017, en qualité de Député de la 1^{ère} circonscription de la Guadeloupe.

En application de l'article L273-10 du même code, et eu égard aux résultats des élections municipales et communautaires qui se sont déroulées sur le territoire de la ville des Abymes le 23 mars 2014, **Monsieur William SURDIN**, Conseiller Municipal suivant de la liste conduite par Monsieur Olivier SERVA, est appelé à siéger au sein du Conseil Communautaire en remplacement de ce dernier.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- De procéder à l'installation de **Monsieur William SURDIN** au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence en remplacement de Monsieur Olivier SERVA, élu démissionnaire.

ARTICLE 2- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le Président, le Directeur Général, de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Monsieur William SURDIN ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 09 OCT. 2017

Le Président



Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Monsieur William SURDIN, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 09 OCT. 2017



